

COMPTE RENDU du CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Lundi 30 Septembre 2013

Présents

Membres du Conseil de Développement

Collège « vie économique et sociale »

Xavier BEULIN – Président de la Chambre d'Agriculture du Loiret
Vanessa DE BROUCKER – Jeune Chambre Economique
Alain JUMEAU – CCI du Loiret
Benoît LONCEINT - UDEL
Jennifer LEDONNE – Présidente 2013 Jeune Chambre Economique
Alexandre JOUSSET – Jeune Chambre Economique

Collège « vie quotidienne »

Raymond BESSE – UFC Que Choisir
Philippe LELOUP – Président de l'ASELQO
Joseph PICARD – Président de l'Académie d'Orléans
Elisa PINAULT – Présidente Vitrines d'Orléans
Patrick UGARTE – Président commission Economie/emploi du CESR
Jean-Marc MURE – Association Sandre Orléanais
Jacques MARTINET – Président UDAH - PACT

Collège « personnalités qualifiées »

Philippe BEL – Vice-Président du Conseil de Développement
Gérard ETCHANCHU – Président de chambre au tribunal de commerce
Michel L'HEUDE – Architecte, membre de l'Union des Professions Libérales
Guilhem JAMME
Bernard DUBOIS
Olga GUITTON – UDEL
Jacques DUNIS – Président de VALLOGIS (anciennement Bâtir Centre)
Pierre ALLORANT – Vice-Président du Conseil d'Administration - Université

AgglO

Charles-Eric LEMAIGNEN - Président de l'AgglO
Isabelle BARANGER – Vice présidente Cohésion Sociale
Marie-Louise COQUILLAUD – DGS
Lauriane DESBOIS WALLER – Conseiller du DGS
Tatiana JOMBART – Direction Mobilité et Transports Urbains
Ophélie GUINARD – Direction de la Cohésion Sociale
Mélanie POTAU – Direction de la Communication
Emmanuelle ROCHAS – Direction Générale

Excusés

Collège « vie économique et sociale »

Daniel GUILLERMIN – Président Chambre du Commerce et de l'Industrie
Aline MERIAU – Présidente de la Fédération des bâtiments du Loiret
Rodolphe OUF – Chambre des Métiers et de l'Artisanat
Claude GUILLIER – Secrétaire général UD45 CFE-CGC
Michel MASSON – Président Chambre d'Agriculture
Gérard GAUTIER – Président Union Départementale CG-PME
Pierre-Yves HUMBERT – Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprises

Collège « vie quotidienne »

Jacques MARTINET – Président UDAH – PACT

Collège « personnalités qualifiées »

Pierre DERAJINSKI – Directeur Général du Crédit agricole Centre Loire
Henri JACQUOT – Professeur Emérite à l'Université d'Orléans
Joël MIRLOUP - Professeur émérite en Aménagement à l'université d'Orléans, rapporteur général au CESER
Alain FERRER – Trésorier ADEL

YYY

P.ALLORANT est désigné secrétaire de séance.

A.JUMEAU souhaite revenir sur le dernier compte rendu et notamment sur les points qui seraient déficients en matière de démarche administrative pour agir auprès des services de la CCI.

CE.LEMAIGNEN indique qu'il s'agit des formalités en elles-mêmes plus que de l'accès aux services de la CCI.

1. Présentation de l'association Voy'Elles

Cette présentation est effectuée par V.DE BROUCKER et O.GUITTON.

Dans la lignée de leurs convictions, une dizaine de femmes entrepreneures du Loiret, des secteurs public, privé, associatif mais aussi élues, ont créé l'association voy'ELLES le 14 janvier 2011 afin de promouvoir et accompagner la place de la femme dans l'entrepreneuriat en agissant sur la pression sociale.

L'association Voy'Elles comprend aujourd'hui 49 membres dont 3 hommes, de tous horizons professionnels.

Pourquoi Voy'elles ?

- ✓ Rendre visible le rôle socio-économique des femmes en responsabilité
- ✓ Créer des liens professionnels
- ✓ Partager les expériences
- ✓ Oser les initiatives
- ✓ Promouvoir l'égalité dans les lieux de travail
- ✓ Diffuser la culture entrepreneuriale

- ✓ Egalité Femmes / Hommes

Quelles actions ?

- ✓ Club : rendez-vous mensuels sur des sujets tels que : coaching, lecture de bilan, relation avec le banquier, réseaux sociaux, relations Presse, prise de parole en public, booster son action commerciale...
- ✓ Témoignages : le féminisme, le management au féminin, les conférences
- ✓ Création et l'accompagnement : proposer aux créatrices un accompagnement personnalisé par une marraine Voy'elles
- ✓ La sensibilisation : intervention dans les collèges et lycées, pour favoriser la double mixité, le développement du label égalité pour les entreprises. A niveau égal, les jeunes femmes se projettent différemment des hommes et on constate un déficit d'ambition y compris au niveau des parents.
- ✓ Conférence sur l'entrepreneuriat au féminin : le 31 mai 2013, Voy'elles a organisé une conférence et des tables rondes sur le thème « Comment conjuguer *entreprendre* au féminin ? » avec l'intervention de la députée européenne Sophie Auconie. Les trois lauréat(e)s des Prix Elle Créa ont été nommés lors de l'événement en présence du Président Lemaignan.
- ✓ Prix Elle créa : pour la 2e année consécutive, Voy'elles a donné le coup d'envoi du Prix Elle Créa. Il s'adresse aux femmes créatrices (ou repreneuses) d'entreprise, mais aussi aux hommes et aux femmes menant une politique de mixité au sein de leur entreprise, dans le Loiret. Pour sa 2^e édition, Voy'elles s'est réjouie de la qualité des candidatures reçues et a récompensé non pas trois lauréats, mais quatre, avec un coup de cœur du jury.

2. Avenant n°2 Contrat Régional d'Agglomération 3^{ème} génération

CE.LEMAIGNEN indique qu'une enveloppe de 4M€ avait été réservée pour financer l'ARENA sous réserve que les services de la Région reçoivent le plan de financement ainsi que l'accord de l'UNESCO avant le 30 juin 2013.

Cela n'ayant pas été le cas, la Région a donc décidé d'abandonner cette opération au profit du réaménagement de la Place du Martroi, pour un montant de 2M820€ de subvention.

Le solde de la subvention globale (1.180.000 €) étant réattribué au fond logement.

3. Point d'étape sur l'évaluation du PDU

Les retours du questionnaire sont très faibles puisqu'à ce jour 7 personnes l'ont complété. Afin de permettre la remise du rapport d'ici la fin de l'année, un groupe de travail est constitué.

La composition de ce groupe est la suivante :

- Elisa PINAULT / Olga GUITTON
- Raymond BESSE
- Guilhem JAMME

- Bernard DUBOIS
- Alain.JUMEAU
- Philippe LELOUP

La première réunion permettra de compléter collectivement le questionnaire en présence de la direction de la Mobilité et des Transports Urbains (MOTU) et de l'AUAO.

Conformément à la lettre de mission diffusée par mail, les prochaines étapes seront les suivantes :

- Synthèse et analyse des résultats par le groupe de travail, cette contribution serait remise à la séance de novembre pour un débat sur les pistes d'amélioration identifiées par le groupe
- Rédaction d'un rapport synthétique

4. Présentation du rapport Développement Durable

Le rapport Développement Durable est présenté par E.ROCHAS, chargée de mission à la Direction Générale.

Il convient de souligner la forte proportion de femmes occupant des postes de cadre.

L'objectif 8 « encourager le développement des filières économiques durables et solidaires » permet de mettre en avant les activités des entreprises d'insertion. Sur ce point, Ph.LELOUP, président de l'association Orléans Insertion Emploi, souhaite présenter le travail, les objectifs d'une telle association lors d'un prochain conseil de développement. Cette présentation serait accompagnée d'une cartographie des différentes associations d'insertion.

Même si R.BESSE juge le travail présenté très qualitatif, une présentation plus quantitative (avec des graphiques) aurait pu permettre de mieux mesurer l'effort de la collectivité.

Cette demande sera prise en compte dans la rédaction du prochain rapport développement durable.

5. Présentation rubrique internet consacrée au Conseil de Développement

Plusieurs remarques sont formulées :

- Préciser la composition des collègues et la liste des membres
- Diffuser les ordres du jour et les comptes rendus des réunions
- Diffuser les rapports, avis et contributions rédigés par le conseil de développement
- Diffuser le planning des réunions du Conseil de Développement
- Disposer d'une rubrique dédiée « Conseil de Développement »
- Retirer le mot « concertation », le conseil de développement n'est pas une procédure de concertation

Ph.BEL propose de prendre exemple sur le site du conseil de développement de Nantes qui possède une rubrique à part entière.

6. Point sur les travaux du groupe de travail « Périmètre et Compétences »

L'objectif de ce groupe de travail est de présenter la situation actuelle de l'Agglo et de proposer des pistes pour son évolution, de déterminer quelles adaptations des compétences et du périmètre peuvent être engagées dans un cadre économique contraint.

Ce groupe de travail composé de 12 membres s'est réuni 8 fois et a auditionné :

- Mme GRATAROLI – maire de Donnery
- M.TATIN – maire d'Ardon
- MM.GAUCHER et COLLIOT – adjoints au Maire de la commune de Vennechy
- M.DENIAU - adjoint au maire de la commune de Saint Jean de la Ruelle
- M.SAVOURE LEJEUNE - maire de Cercottes
- M.VASSENEIX - directeur de la laiterie de Saint Denis de l'Hôtel
- M.BAUCHET – maire de Fleury les Aubrais

Puis à la réunion du 23 octobre, l'ADCF interviendra notamment sur les aspects règlementaires et financiers d'un passage en communauté urbaine.

G.JAMME précise que le canevas de restitution sera rediscuté lors des prochaines séances de travail pour préparer le rapport final.

Pour CE.LEMAIGNEN, conformément au rapport de la Cour des Comptes, la mutualisation entraîne des gains de productivité dans un premier temps avec la mise en place de nouveaux services à la population sur un territoire tout en générant des surcoûts liés notamment à l'intégration des personnels et à la revalorisation du régime indemnitaire vers le haut. Il rappelle que le passage en Communauté Urbaine est désormais possible à partir de 250.000 habitants.

Il y a trois éléments :

- la compétence économique passe intégralement à l'intercommunalité
- les compétences voirie et eau potable passent également entièrement à l'intercommunalité
- les équipements sportifs, culturels, socioculturels et socio-éducatifs, d'intérêt communautaire sont intégrés à l'intercommunalité (majorité des 2/3)

CE.LEMAIGNEN souhaite avoir le ressenti des membres du groupe de travail sur les compétences nécessaires, utiles qui doivent être transférées à l'intercommunalité (ex : tourisme ...). Il s'agit de réfléchir à la bonne échelle.

Concernant le périmètre, CE.LEMAIGNEN exclut une intercommunalité de la taille de l'aire urbaine, il serait déraisonnable de gérer une communauté urbaine XXL car une relation de confiance doit exister entre les élus. Il interroge les membres du groupe de travail sur le fait de savoir quel est, pour eux, le périmètre pertinent ? Quels critères pourraient permettre de définir le bon périmètre ?

Pour P.ALLORANT, il serait logique de lier périmètre et compétence. En effet, si l'EPCI prend en charge la compétence tourisme les communes de Donnery et d'Ardon y ont légitimement leur place.

X.BEULIN s'interroge sur le calendrier du Sénat et sur la possibilité de disposer de compétences à géométrie variable ?

CE.LEMAIGNEN rappelle que les compétences s'imposent à l'ensemble des communes. Seulement, des conventions peuvent être passées pour certaines compétences spécifiques (petite enfance ou services de proximité).

Concernant le calendrier, le Président rappelle les 3 échéances pour l'adoption de l'acte III de la décentralisation :

- 1^{er} texte « Projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » : voté avant la fin 2013
- 2^{ème} texte « Projet de loi de mobilisation des régions pour la croissance et l'emploi et de promotion de l'égalité des territoires » : voté début 2014
- 3^{ème} texte « Projet de loi de développement des solidarités territoriales et de la démocratie locale » : voté après les élections municipales et sénatoriales

La loi prévoit 3 types de compétences : obligatoires, optionnelles et facultatives (que les communes peuvent transférer librement). Parmi ces blocs de compétences certaines sont exclusives (transports en commun, gestion des déchets), d'autres sont partagées entre les communes et l'AggLO (logement). Au sein des compétences partagées, l'intérêt communautaire permet de fixer une limite entre les interventions des communes et de l'AggLO. Il est défini à la majorité des 2/3 de ses membres.

Par exemple : l'ARENA serait naturellement d'intérêt communautaire mais le gymnase entre les communes de Marigny les Usages et Chateau peut-il être considéré comme d'intérêt communautaire ?

Il s'agit d'allier proximité, réactivité et gains de productivité. L'AggLO gère actuellement des politiques de proximité telle que la gestion de la collecte des déchets. Pour assurer une information de proximité, vérifier le service rendu à l'utilisateur et assurer les remontées d'information, des coachs déchets ont ainsi été recrutés.

Pour une politique communautaire, le premier interlocuteur des usagers reste le maire. Au sein des grandes villes comme Nantes, la notion de proximité est assurée par l'intermédiaire des mairies de proximité pour territorialiser et gérer les situations au plus près des habitants.

Pour X.BEULIN, le groupe de travail ne doit pas se focaliser sur les notions de compétences exclusives ou partagées mais appréhender les compétences qui pourraient être déléguées. S'agissant du périmètre, le groupe ne doit pas s'auto-limiter.

CE.LEMAIGNEN indique qu'une logique de mutualisation très forte va s'opérer dans les 3 prochaines années notamment sur les politiques fonctionnelles et l'espace public pour préparer un éventuel passage en communauté urbaine de façon naturelle en 2017. Il convient de veiller aux ruptures trop brutales, aux modifications qui pourraient apparaître comme des fusions ou des absorptions. Le passage par une mutualisation très forte constitue une étape de transition incontournable. Le passage en communauté urbaine doit être une construction contractuelle.

Par ailleurs, la loi du 16 décembre 2010 prévoit que le schéma départemental de coopération intercommunale puisse être révisé dans les 18 mois qui suivront les élections municipales. Sans modification de périmètre à cette occasion, les habitudes de travail et la mutualisation à l'horizon 2020 rendront compliqués les changements de périmètre.

Ph.BEL précise que lors des auditions des maires par le groupe de travail, le passage en communauté urbaine semblait une évolution évidente. Il s'étonne donc la prudence du président LEMAIGNEN.

CE.LEMAIGNEN redoute que la précipitation engendre des blocages irréversibles.

B.LONCEINT prend l'exemple de la communauté de communes des Loges qui a mis en place la mutualisation par quartier avec les communes les plus impliquées et motivées. Cette démarche a nécessité beaucoup de pédagogie mais au final a très bien fonctionné.

Concernant le périmètre, CE.LEMAIGNEN indique qu'il n'y a pas de jauge idéale. En revanche au-delà de 35 communes ce n'est plus possible car il faut du respect et de l'écoute entre tous les élus.

P.ALORANT estime qu'il ne faut pas confondre évolution des élus et de la population. Par exemple, en matière de cumul des mandats, la population a radicalement changé d'avis. Sur la question intercommunale, le changement interviendra rapidement. Si on souhaite être attractif et ambitieux, il est difficile d'être prudent. Il ne faut pas oublier qu'Orléans est capitale régionale. En matière de culture et de sport, il convient de faire la distinction entre les structures de niveau national dont la gestion doit être intercommunale et les associations de quartier qui doivent être gérées en proximité

Pour CE.LEMAIGNEN, le maire doit rester l'interlocuteur de proximité. Concernant le transfert de la compétence culture et sport, les contraintes financières lourdes pesant sur l'Agglo ne créeront pas d'« effet d'aubaine ».

A.JOUSSET soulève la problématique des communes aux franges de l'agglomération qui bénéficient des équipements et des services sans être membre de l'EPCI.

7. Point d'étape sur le PLH

I.BARANGER présente les trois ateliers qui se tiendront les 8, 22 et 29 novembre prochains, elle précise que des invitations seront envoyées à l'ensemble des membres du conseil de développement.

Les trois ateliers sont les suivants :

- Identités des communes et une identité commune de l'Agglo : comment passer des identités spécifiques des communes à une identité commune de l'Agglo ? Comment préserver et valoriser son identité pour garantir son attractivité ?
- Réhabilitation-renouvellement : la ville en mouvement : comment favoriser la mutation des quartiers ? Quels moyens pour accompagner la transformation des immeubles et des logements ?
- Concilier volume de production et besoins particuliers : comment fluidifier les parcours résidentiels dans l'offre existante ? Quelles solutions pour adapter l'offre existante et produire une offre acceptable ?

Le diagnostic du PLH pourra être transmis aux membres du conseil de développement.

Pour conclure cette séance, X.BEULIN propose que soit inscrit aux prochaines réunions les deux points suivants :

- Présentation d'une association d'insertion
- Présentation du rapport du CESER « Centre(s) 2030, quelles pistes de développement pour les territoires »

La séance est levée à 19h00.

La prochaine réunion plénière du Conseil de Développement se déroulera le 25 novembre 2013 de 17h à 19h